

## **AVIS DE LA COMMISSION « ESPACES ET URBANISME » DU COMITE DU MASSIF DES ALPES**

### **Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale Des Lacs et Gorges du Verdon (83)**

La commission « Espaces et urbanisme » du Comité de massif des Alpes, réunie le **28 août 2025**, de 10h à 16h30 en visioconférence, sous la présidence de Sophie VERNEY, désignée en séance ;

N'ayant pas atteint le quorum mais ayant reconvoqué la commission sans règle de quorum selon l'article 16 du règlement intérieur du comité de massif des Alpes, a pu débattre et voter un avis sur le projet soumis à l'ordre du jour.

CONSIDERANT que :

- Le Conseil communautaire de la communauté de communes des Lacs et Gorges du Verdon (CCLGV) a, par **délibération du 5 juin 2025**, arrêté le projet d'élaboration du SCOT ;
- Le projet a été **réceptionné** dans les services du Préfet coordonnateur du massif des Alpes / Commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du massif des Alpes, le **12 juin 2025**, pour être examiné par la **commission du 28 août 2025** ;
- Le projet d'élaboration du SCOT est **situé partiellement en zone de montagne et intègre des projets d'unités touristiques nouvelles structurantes (UTN)**, il est soumis à l'avis de la commission « Espaces et urbanisme » du Comité du massif des Alpes, conformément aux termes de l'article L.143-20 du Code de l'urbanisme ;
- Le Comité du massif des Alpes a délégué à la commission « Espaces et urbanisme » le rendu des avis sur les projets de SCOT situés totalement ou partiellement en zone de montagne, conformément à l'article 5 du règlement intérieur du Comité du massif des Alpes ;
- Le projet de SCOT prend en compte la loi **Climat & Résilience** et s'inscrit dans une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols ;
- Le projet arrêté d'élaboration du SCOT **s'inscrit dans les orientations du Schéma Interrégional du Massif des Alpes (SIMA)** adopté en 2013 et mis à jour en 2020.

## SALUE

Pour un territoire peu dense et un premier SCOT, la volonté des élus et la posture constructive, qui ont permis d'impulser une **bonne dynamique**, à l'image de la démarche PIG OPAH-RU pour la **réhabilitation des logements**, et ses effets d'entraînement sur la revitalisation et redynamisation des centres-bourgs.

Le **préalable accordé, dans toutes les réflexions sur les ressources (eau, énergie), à la sobriété** dans le contexte d'adaptation au changement climatique, plaçant ainsi en priorité le « E » de la séquence Eviter-Réduire-Compenser (adaptation des cultures au changement climatique, vers des cultures non-irriguées, sensibilisation aux économies d'eau et d'énergie, ...).

La valorisation des activités agricoles et forestières, dont les circuits-courts, comme activités économiques essentielles du territoire et motrices de l'activité touristique.

**L'engagement** du SCOT (photovoltaïque au sol, mobilité, gestion d'un tourisme de masse, ...) sur des sujets complexes, en lien étroit avec le PNR du Verdon.

## RECOMMANDE

De renforcer les prescriptions dans le PAS et le DOO en matière de **mobilités** du quotidien et touristiques, en lien avec le PNR Verdon, pour une véritable approche intercommunale et pour opérationnaliser plus encore le plan de mobilité simplifié.

De compléter le DOO par des objectifs plus précis en matière de **logement des travailleurs saisonniers** (volume et offre), afin d'être force de proposition, en articulation avec les conventions pour le logement des travailleurs saisonniers.

Plus généralement sur le logement, de renforcer le cadrage permettant de maîtriser **l'équilibre entre l'habitat permanent et touristique**, notamment en utilisant les dispositions permettant de maîtriser les résidences secondaires.

De développer le volet forêt par la valorisation de la **filière bois**.

De renforcer la **concertation avec les intercommunalités voisines, les PNR et le Département sur des enjeux partagés, afin de porter des réflexions communes et d'ensemble**, notamment sur :

- des projets structurants (« Pôle Rotule du Logis du Pin »),
- les impacts et bénéfices des équipements et activités du Camp Militaire de Canjuers,
- la stratégie agro-sylvo-pastorale (Plans d'Orientation Pastoraux Intercommunaux (POPI), ...)

En matière d'UTNs, de renforcer la **réflexion intercommunale sur le tourisme**, par exemple en se référant aux travaux sur la **capacité de charge** du territoire.

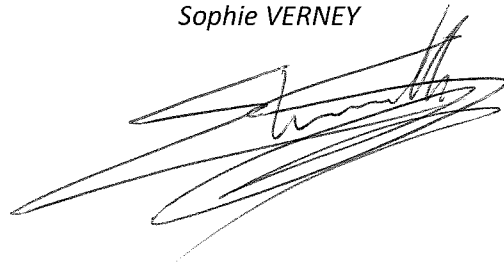
D'être plus prescriptif sur le volet relatif aux **risques d'incendie de forêts** : diagnostic des friches et transformation en espaces agricoles favorable à une mosaïque végétale, comme outil de prévention du risque incendie, ...

EMET

Un avis **favorable** exprimé à l'unanimité des membres votants, sur le projet d'élaboration du SCOT des Lacs et Gorges du Verdon, assorti des recommandations précitées.

*La présidente de séance*

Sophie VERNEY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sophie Verney', written over a series of horizontal, slightly wavy lines that serve as a background for the signature.